

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE KATZENTHAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

Placée sous la présidence de Madame Nathalie TANTET-LORANG, Maire.

**Présents :** Nathalie TANTET-LORANG, Dominique PERRET, Dominique STOECKLE, Michel WECK, Isabelle KLEE-COUTURIER, Claude BAUER, Marc HEITZ, Carine JACOBOWSKY, Michael PIAZZON et Jonathan ZIELINSKI

**Absents excusés:** Pascal DERAIS, Fabien HIRTZ

**Absent non excusé :** Sandrine WECKEL

**Procuration de vote :** Pascal DERAIS a donné procuration à Nathalie TANTET-LORANG, Fabien HIRTZ a donné procuration à Dominique PERRET

Participe à la séance : Elodie CHEVALLIER, Secrétaire Générale de Mairie.

La convocation a été faite le 6 novembre 2024

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 04 septembre 2024
- 3) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2023
- 4) Contrat de maintenance des portes sectionnelles de l'atelier municipal
- 5) Renouvellement de l'adhésion à la mission mutualisée de mise en conformité du règlement général de protection des données (RGPD)
- 6) Demande de subvention au titre de la DETR 2025
- 7) Versement de subventions exceptionnelles
- 8) Vente d'une parcelle boisée : droit de préférence de la commune
- 9) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 10) Informations courantes
- 11) Divers

**Vérification du quorum**

Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité-la modification de l'intitulé du point 7 : Versement de subventions exceptionnelles

**1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Dominique STOECKLE est désignée comme secrétaire de séance.

**2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024**

Le PV de la séance du 04 septembre 2024 transmis aux élus par courriel le 13 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**3) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2023**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Ce rapport public qui permet d'informer les usagers du service, doit faire l'objet d'une délibération.

Monsieur PERRET rappelle les points majeurs de ce rapport qui a été diffusé à l'ensemble des conseillers. En 2023 le rendement du service de distribution de l'eau est de 92.47%, en très nette amélioration par rapport à 2022 (87.1%). Il rappelle également que l'objectif fixé par la loi GRENELLE-2 est de 85%. Tous les prélèvements sanitaires effectués indiquent une eau conforme aux limites de qualité en vigueur.

*Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,*

*DECIDE :*

*- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2023 qui sera tenu à la disposition de la population au secrétariat de la mairie et sur le site internet SISPEA (<https://www.services.eaufrance.fr/commune/68161/2023>).*

*ADOPOTE À L'UNANIMITÉ*

**4) CONTRAT DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES DE L'ATELIER MUNICIPAL**

Madame le Maire informe le conseil que la société FELLER INDUSTRIES MULHOUSE titulaire du contrat de maintenance des portes sectionnelles de l'atelier municipal envisage la réalisation d'un projet de restructuration interne de leur groupe, en deux étapes successives, aboutissant *in fine* à la fusion-absorption de FELLER INDUSTRIES MULHOUSE par la société SCHINDLER. En conséquence de cette opération de restructuration interne, l'exécution du contrat de maintenance se fera dès le 01 janvier 2025 par la société SCHINDLER. A compter de la réalisation définitive de la fusion-absorption, au plus tard au 30 juin 2025, la société FELLER INDUSTRIE disparaîtra.

*Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal :*

*DECIDE :*

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de maintenance prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec substitution de la société FELLER INDUSTRIES MULHOUSE par SCHINDLER dans l'exécution du contrat,*
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

*ADOPOTE À L'UNANIMITÉ*

**5) ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE DE MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation *a priori* des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

*Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal :*

*DECIDE :*

- *d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,*
- *de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,*
- *de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.*
- *de charger le Maire ou son représentant de la notification de la présente.*

*ADOpte à l'unanimité*

## **6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025**

La commune envisage en 2025 la réalisation des travaux de réfection du chemin rural dit Straengweg.

Le montant des travaux est estimé à 108 209,00 € HT

La commune est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR), ainsi que d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace.

*Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal*

*DECIDE :*

- *de réaliser les travaux de réfection du chemin rural dit Straengweg pour un montant estimé à 101°579,00 € HT auxquels s'ajoutent 6°630,00 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total de 108°209,00 € HT,*
- *de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, une subvention pour ces travaux au titre de la DETR 2025,*
- *de solliciter une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA),*

- d'approuver les modalités de financement suivantes pour ce projet :

- Pour le chemin Straengweg :	* DETR (40%)	soit	43°283,60 €
	* CEA (32%)	soit	34°626,88 €
	* Fonds propres	soit	30°298,52 €

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération,

- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 2025 de la commune,

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

*ADOPTE À L'UNANIMITÉ*

## **7) VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

En date du 5 novembre 2024, Madame la Directrice de l'Ecole d'Ammerschwihr et Monsieur le président de l'association Cartable et Compagnie sollicitent la commune pour l'octroi de subventions exceptionnelles pour financer des activités culturelles à destination de l'ensemble du groupe scolaire.

M. Jonathan ZIELINSKI, étant intéressé, sort de la salle.

*Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal*

*DECIDE :*

- d'accorder une subvention de 222 € à la coopérative scolaire de l'école d'Ammerschwihr

- d'accorder une subvention de 200 € à l'association Cartable et Compagnie,

- de voter les crédits correspondants au Budget Primitif 2024 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé » sur la ligne « Subvention fonct. Autres personnes de droit privé »,

- de charger Mme le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

*ADOPTE À L'UNANIMITÉ*

## **8) VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE : DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE**

Par courrier en date du 01 octobre 2024, Maître Claude HEITZ, notaire à Colmar, a informé la commune de la vente de la parcelle boisée cadastrée Section 12 n°321/97 au lieudit Kreutzgaerten d'une contenance de 3.24 ares.

La commune dispose d'un droit de préférence, cette parcelle étant mitoyenne du chemin rural dit des Trois Epis.

Conformément aux dispositions des articles L. 331-24 et suivants du Code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence et acquérir cette parcelle au prix de 648,00 €, frais de notaire en sus.

*Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal*

*DECIDE :*

- de ne pas exercer son droit de préférence pour l'acquisition de cette parcelle,

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

*ADOPTE A L'UNANIMITÉ*

**9) EXAMEN DE DEMANDES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Aucune demande de droit de préemption urbain n'a été déposée en mairie à ce jour.

**7) INFORMATIONS COURANTES****\* Commission Voirie du 09 novembre 2024 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

La commission voirie s'est réunie le 09 novembre et a procédé à un contrôle visuel de la voirie communale et des chemin ruraux. La commission a réalisé à une visite du chantier du chemin rural du Liebermanweg et mener une réflexion sur un aménagement provisoire du carrefour de la Chapelle pour éviter les demi-tours des poids lourds au niveau de cette intersection.

**\* Commission déchet à la CCVK du 09 octobre 2024 (Monsieur Michel WECK)**

La commission s'est réunie le 09 octobre. Il a été rapporté le résultat de l'étude de caractérisation des ordures ménagères et des emballages. Des thématiques d'action sont proposées par la commission pour réduire les déchets, notamment le compostage individuel et collectif (non exhaustif).

**\* Commission habitat à la CCVK du 06 octobre 2024 (Monsieur Dominique PERRET)**

- mise en place d'une plateforme de signalement de l'habitat indigne
- création d'une maison de l'habitat à Sélestat
- point d'information sur l'avancement du projet d'opérations d'accompagnement des collectivités proposés par Villes Vivantes : BUNTI pour la reconfiguration de l'habitat ancien, réhabilitation de ruines, grange et BIMBY pour la création d'un deuxième logement sur une parcelle bâtie. Recherche de subventionneurs : Grand Est, SCOT, les communes.

**\* Réunion SCOT du 13 novembre 2024 (Monsieur Dominique PERRET)**

- BUNTI et BIMBY : Il est acté que ces dispositifs ne seront mis en place sur le territoire que si la Région Grand Est subventionne, et que les communes resteront libres d'y adhérer ou non.

La CEA a déjà fait savoir qu'elle ne subventionnerait pas, au motif qu'elle propose déjà ses propres dispositifs d'accompagnement en matière d'habitat.

**\* Webinaire Agence de l'eau du 8 octobre 2024 (Monsieur Dominique PERRET)**

Réforme des redevances à partir de 2025. Suppression des 2 redevances actuelles et remplacées par :

- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- Redevance sur la consommation d'eau potable

L'objectif étant d'encourager la rénovation et l'entretien des réseaux ainsi que la performance de l'assainissement.

**\*Conseil de fabrique du 22 octobre 2024 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- point sur les travaux de l'église, chaudière, commande de fioul, fête de la St Nicolas et concert à 17h le 08/12

**\*Conseil de l'école du 05 novembre 2024 (Monsieur HEITZ)**

185 élèves inscrits répartis dans 8 classes (4 bilingues et 4 monolingues).

Information qu'il n'y aura pas de recrutement d'une 3<sup>ème</sup> ATSEM

3 classes inscrites en classe verte pour un séjour de 3 jours et 2 nuits. 8 enfants de Katzenthal participeront. Après déduction des aides du département et des communes, le reste à charge par élève est estimé à 187.70 €.

**\*Assemblée Générale de l'association Cadet Rousselle du 15 octobre 2024 – périscolaire (Monsieur HEITZ)**

134 familles et 145 enfants

Complet sauf le vendredi

Le périscolaire a retrouvé l'équilibre financier en 2023

**\*Commission Jeunesse à la CCVK du 19 octobre 2024 (Monsieur HEITZ)**

Financement de la CAF en légère hausse

Fête des enfants planifiée le 25 juin 2025

Projet de convention de mise à disposition d'un agent (ATSEM) entre la commune de Labaroche et la CCVK pour renforcer le personnel en crèche de Labaroche.

4 bourses BAFA attribuées dont une bourse à une jeune résidente de Katzenthal.

**\*Conseil d'administration Office du Tourisme du 05 novembre 2024 (lu par Mme CHEVALLIER pour Monsieur DERAIS)**

Taux d'occupation estival en recul de -13 à -73% par rapport à 2023.

Action de promotion de la Vallée dans les médias

Chat bot KLIA sur le site internet, projet d'extension au standard téléphonique

Un numéro d'enregistrement des gîtes est obligatoire pour les communes d'Ammerschwihr et Kaysersberg  
Vignoble

**\*Travaux au cimetière terminés (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

Madame le Maire informe informe le conseil que les travaux au cimetière sont terminés. 18 cavurnes supplémentaires ont été installés dans le cimetière au jardin du souvenir.

**10) DIVERS**

**\* Campagne d'information « du Radon dans ma maison » :**

- Information à venir courant décembre

**\* Calendriers des cérémonies et manifestations :**

- Fêtes des enfants le samedi 14 décembre 2024 pour les enfants âgés de 3 à 14 ans, Salle St Nicolas
- Cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier 2025 à 17h, Salle St Nicolas
- Fête de la libération de Katzenthal le 02 février 2025, Salle St Nicolas
- Fête des Ainés le 09 février 2025, Salle St Nicolas

**\* Prochains Conseils Municipaux :**

- Mercredi 18 décembre 2024 à 20 h
- Mercredi 29 janvier 2025 à 20 h

Plus aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 h 55.

**Tableau des Signatures pour l'Approbation du Procès-verbal  
de la Commune KATZENTHAL**

Séance ordinaire du 20 novembre 2024

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 04 septembre 2024
- 3) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2023
- 4) Contrat de maintenance des portes sectionnelles de l'atelier municipal
- 5) Renouvellement de l'adhésion à la mission mutualisée de mise en conformité du règlement général de protection des données (RGPD)
- 6) Demande de subvention au titre de la DETR 2025
- 7) Versement de subventions exceptionnelles
- 8) Vente d'une parcelle boisée : droit de préférence de la commune
- 9) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 10) Informations courantes
- 11) Divers

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
TANTET-LORANG Nathalie	Maire		
PERRET Dominique	Adjoint		
STOECKLE Dominique	Adjointe		
WECK Michel	Adjoint		
BAUER Claude	Conseiller		
DERAIS Pascal	Conseiller	Excusé	Procuration à Nathalie Tantet-Lorang
HEITZ Marc	Conseiller		
HIRTZ Fabien	Conseiller	Excusé	Procuration à Dominique Perret
JACOBOWSKY Carine	Conseillère		
KLEE-COUTURIER Isabelle	Conseillère		
PIAZZON Michael	Conseiller		
WECKEL Sandrine	Conseillère	Non excusée	
ZIELINSKI Jonathan	Conseiller		